

ANNEXE II
Appendice II.5

DEMANDE D'ACCÈS POUR LES ENTREPRISES DÉLIVRANCE DE BADGE

INSTRUCTIONS

Rédiger correctement cet imprimé – document d'identité obligatoire.

Joindre 1 photo pour badge définitif

TOUTE DEMANDE INEXPLOITABLE SERA REFUSEE

MARINE NATIONALE – BASE NAVALE DE BREST
INSTALLATION PROTEGEE PAR VIDEO SURVEILLANCE
ART 10 DE LA LOI 95.73 DU 21 JANVIER 1995

Les informations recueillies sur le présent imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé.

Les seuls destinataires sont : la base navale et le Service Identification Contrôle

La réponse aux questions posées est obligatoire. Le défaut de réponse aurait pour conséquence la non délivrance de l'autorisation d'accès.

Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi 78-17 du 06/11/1978 s'exerce auprès du commandant de la base navale de Brest.

N° d'enregistrement du dossier de mise en œuvre du traitement automatisé :

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS

DATE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Nom usuel : _____

Né le : _____ à : _____

Dpt : _____ N° : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Dpt : _____ N° : _____

Fonction : _____

Entreprise : _____

Service concerné :

NAVAL GROUP - ESID - SLM - DSSF - ASA – SHOM....

Lieu d'intervention : _____

VALABLE JUSQU'AU

Demande de badge H24 : OUI - NON